

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2021

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Date de la convocation : 2 avril 2021

Nombre de conseillers en exercice : 33

L'an deux mille vingt et un, le douze avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE, légalement convoqué, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à l'EPI Condorcet, salle des Lumières, sous la présidence de Madame DUCAMIN, Maire.

PRESENTS : Mme DUCAMIN, Maire, Mme LECHAPLAIN, M. COCHERIL, Mme PRIGENT, M. SIMON, M. RAVAUDET, Mme LECOQ, M. CADIOU, adjoints, Mme FRIOT, M. LEBRUN, Mme GUILLEMOIS, M. LLAVORI, M. GBADOE, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Mme BASLE, Mme PFEIFFER, adjoints, M. JAN, Mme MAIGNOT, Mme TRIBOULT, Mme BILLARD, M. KARFACH, M. CHEMIN, Mme COSSAIS, M. SAUREL, M. COLLONGE, Mme THO, M. DAVID, M. HAGGAN, Mme BOUSQUET, Mme GARANDEAU, M. ABDOU, M. SCHOCH, Mme POURRET, M. LUCAS, conseillers municipaux.

PROCURATIONS DE VOTE : Mme BASLE a donné procuration à M. COCHERIL.
Mme PFEIFFER a donné procuration à Mme LECHAPLAIN.
M. JAN a donné procuration à Mme DUCAMIN.
Mme MAIGNOT a donné procuration à M. LEBRUN.
Mme TRIBOULT a donné procuration à Mme LECHAPLAIN.
Mme BILLARD a donné procuration à M. COCHERIL.
M. KARFACH a donné procuration à Mme PRIGENT.
M. CHEMIN a donné procuration à M. SIMON.
Mme COSSAIS a donné procuration à M. RAVAUDET.
M. SAUREL a donné procuration à Mme LECOQ.
M. DAVID a donné procuration à Mme FRIOT.
Mme GARANDEAU a donné procuration à Mme PRIGENT.
M. ABDOU a donné procuration à M. GBADOE.
M. SCHOCH a donné procuration à M. LLAVORI.
Mme POURRET a donné procuration à M. GBADOE.

M. LEBRUN a été nommé en qualité de secrétaire de séance.

oooooooooooooooo

2021.026 ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX POUR LA RECONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE EUGENE POTTIER A SAINT JACQUES DE LA LANDE

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise Madame la Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires pour conclure les marchés y compris toute modification de contrat, dans la limite des 5% par rapport au marché initial avec les opérateurs économiques énumérés ci-dessous.

N° du lot	Libellé du lot	Estimation MOE BASE € HT	Attributaires	Montant en € HT BASE + PSE
Lot 1	Désamiantage	170 000,00 €	ARALIA	131 759,74 €
Lot 2	Démolition	92 000,00 €	S.D.I.G.C.	55 995,50 €
Lot 3	VRD - aménagement extérieur	344 273,25 €	SASU DANIEL TP	423 189,37 €
Lot 4	Gros œuvre - maçonnerie	776 720,00 €	MARS S.A.	823 380,96 €
Lot 5	Enveloppe extérieure	1 860 366,20 €	CHARPENTE CENOMANE	2 230 933,03 €
Lot 6	Enduit terre	51 550,00 €	<i>déclaration sans suite *</i>	51 550,00 €
Lot 7	Serrurerie	108 930,00 €	AIR ET FEU SOLUTIONS	108 410,02 €
Lot 8	Cloisons - doublage - plafonds	272 986,00 €	SARL DAVID BETHUEL	248 459,29 €
Lot 9	Menuiseries intérieures	308 879,74 €	GOUELLE	348 984,21 €
Lot 10	Sols et murs	173 410,00 €	MARIOTTE	150 273,72 €
Lot 11	Peinture	106 262,75 €	AS 35	107 740,60 €
Lot 12	Electricité CFO - CFA - SSI - PPMS	310 500,00 €	BERNARD ELECTRICITE	226 931,23 €
Lot 13	Alarme contrôle d'accès	32 400,00 €	COCYBEO	39 892,22 €
Lot 14	Câblage informatique	54 000,00 €	APIXIT	44 758,84 €
Lot 15	CVC - plomberie	624 943,00 €	HAMON MOLARD	537 268,20 €
Lot 16	Ascenseur	36 000,00 €	SCHINDLER	20 900,00 €
				- €
Lot 17	Espaces verts	53 930,40 €	<i>à lancer ultérieurement *</i>	53 930,40 €
	Démolition		<i>marché déjà conclu</i>	32 419,00 €
	Test au feu bardage	- €	<i>marché déjà conclu</i>	14 471,23 €
TOTAL		5 377 151,34 €		5 651 247,56 €

différence avec estimation 274 096,22 €
soit 5,10%

* montant estimatif – consultation à lancer

2021.027 MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Prend en compte les suppressions et les créations d'emploi ;
- Dit que la dépense sera imputée sur les crédits ouverts au budget principal de la ville, au chapitre 012 de la section de fonctionnement.

2021.028 MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE SAINT-JACQUES DE LA LANDE ET LE CENTRE MEDICO-PSYCHOLOGIQUE

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise Madame la Maire à signer la convention de partenariat avec le CMP de Saint-Jacques de la Lande.

2021.029 CONDITIONS D'INTERVENTION DE L'ASSOCIATION DE LA FONDATION ETUDIANTE POUR LA VILLE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve les termes de la convention passée entre l'AFEV et la Ville de Saint Jacques de la Lande pour la période de septembre 2020 à juin 2021 ;
- Autorise Madame Lecoq à signer cette convention avec l'AFEV ;
- Dit que les crédits correspondants seront imputés sur le compte 6574 de la Ville.

2021.030 Avis du Conseil Municipal sur les mesures prises par la Direction Académique de l'Ille et Vilaine pour la rentrée 2021 – 2022 pour les écoles de la commune

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Emet un avis favorable à la défusion de l'école Suzanne Lacore en deux établissements scolaires distincts ;
- Emet un avis défavorable à la fermeture d'une classe maternelle ;
- Emet un avis favorable à l'ouverture d'une classe en élémentaire.

2021.031 ETABLISSEMENT D'UN PROTOCOLE DE RESILIATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PLACES DE STATIONNEMENT ENTRE LA VILLE DE SAINT-JACQUES ET LA SOCIETE CARREFOUR PROPERTY

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte le protocole d'accord transactionnel ;
- Autorise Madame La Maire, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L. 2122-21 ou L. 2122-17 ou L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer le protocole transactionnel et tout complément s'y rapportant à intervenir ;
- Impute les crédits afférents au budget principal.

2021.032 DECISIONS PRISES PAR MME LA MAIRE DU 27 JANVIER 2021 AU 1^{ER} MARS 2021

Le conseil municipal prend acte des décisions municipales.

.....

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h27.

.....

Affiché à la porte de la Mairie, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 19 avril 2021.

Marie DUCAMIN

Maire de St-Jacques-de-la-Lande